

MountEE - mountEE: Energy efficient and sustainable building
in European municipalities in mountain regions
IEE/11/007/SI2.615937

D 3.7 : ACTIONS SUR LES OUTILS FINANCIERS POUR LA RENOVATION ET LA CONSTRUCTION DURABLE

NATURAL REGIONAL PARK OF PYRENEES
CATALANES

Additional comments in 2015

Fonds d'intervention pour la rénovation énergétique des bâtiments anciens – en partenariat avec la Fondation du patrimoine

Précisions complémentaires sur la Fondation du patrimoine et ses modalités d'intervention: livrable 3.5. Analyse de l'outil financier

1. Rappel du contexte

Le territoire du Parc dispose d'un patrimoine bâti très intéressant dont une partie importante reste à rénover pour d'une part préserver l'architecture traditionnelle et d'autre part lutter contre la précarité énergétique. Sur notre territoire, la part du parc privé potentiellement indigne varierait entre 7 et 30 % selon le canton.

La Fondation du patrimoine, organisme indépendant privé, soutient techniquement et financièrement la préservation et la valorisation du patrimoine bâti. La Fondation du patrimoine dispose d'outils financiers divers qu'elle mobilise pour soutenir les projets retenus après instruction et validation par l'Architecte des Bâtiments de France (voir livrable 3.5) Une délégation départementale de la Fondation est chargée de traiter les dossiers la concernant.

A ce titre, la Fondation et le Parc naturel régional, partageant les mêmes objectifs, se sont rapprochés afin de mutualiser leurs moyens techniques et financiers.

2. Propositions

Au regard de ses missions et du projet MountEE, le PNR a proposé la création d'un fonds d'intervention commun intégrant la qualité environnementale et l'efficacité énergétique. La Fondation du patrimoine est par ailleurs intéressée par cette notion d'efficacité énergétique, par ailleurs nouvelle dans les projets qui lui sont soumis et soutenus.

Ce fonds serait géré par la Fondation du Patrimoine et les dossiers co-instruits par le PNR et la Fondation.

Il serait alimenté par les adhésions des collectivités du PNR, des dons d'entreprises locales ou de territoires voisins. Le PNR propose également de négocier avec la Région Languedoc Roussillon l'attribution d'une enveloppe financière pour financer les dépenses liées à la l'efficacité énergétique, enveloppe qui serait intégrée dans le fonds. Chaque projet bénéficierait de ce fonds ainsi que des autres outils financiers mobilisables par la Fondation, à savoir des souscriptions publiques, du mécénat d'entreprises, participations directes de la Fondation du patrimoine et/ou d'autres Fondations, etc. (voir modalités d'intervention financières de la Fondation du patrimoine dans le livrable 3.5).

3. Pistes d'actions

Suite à trois réunions consécutives avec la Fondation du patrimoine, les pistes suivantes ont été définies afin de mettre en place ce fonds d'intervention dans les meilleurs délais :

- Le Parc naturel régional prépare une convention de partenariat entre les deux organismes (voir fichier joint) intégrant les aspects techniques et financiers de ce fonds d'intervention.
- La Fondation du patrimoine s'occupe de demander auprès du centre des impôts que ce fonds soit reconnu d'utilité publique afin de récupérer le Rescrit et ainsi permettre la déduction fiscale pour les dons privés. Cette demande est nécessaire afin de développer les dons privés.
- Le Parc naturel régional et la Fondation du patrimoine liste toutes les entreprises locales qui pourraient être intéressés pour participer financièrement à ce fonds d'intervention.
- Le Parc naturel régional et la Fondation du patrimoine lancent une campagne de communication afin de solliciter la participation financière (à travers leurs adhésions à la Fondation du patrimoine) des collectivités locales (communes, Communautés de communes) et des entreprises locales.
- Le Parc naturel régional et la Fondation du patrimoine organisent des réunions avec les collectivités locales et les entreprises pour présenter ce projet.
- Le Parc naturel régional organise une réunion avec les services du Conseil régional (Janvier 2014) et la Fondation du patrimoine en vue de négocier un budget alloué à ce fonds.
- Le lancement de ce fonds est prévu pour début 2014, considérant que les adhésions et dons d'entreprises se grefferont progressivement.

La convention entre la Fondation du Patrimoine et le PNR des Pyrénées catalanes a été signée en janvier 2014. Un fonds spécifique à l'éco-rénovation de bâti à caractère patrimonial a été créé.

Le fonds a été présenté à plusieurs entreprises dans le territoire et le travail de prospection pour l'alimentation du fonds est en cours.

Améliorer la valorisation des certificats d'énergie en partenariat avec le SYDEEL 66

1. Rappel du contexte

Les certificats d'économie d'énergie sont un outil financier très intéressant, créé par la loi POPE (programme fixant les orientations de la politique énergétique) du 13 juillet 2005. Cet outil permet en effet de valoriser financièrement les travaux d'économie d'énergie réalisés par la maîtrise d'ouvrage public grâce à la vente de ces CEE sur le marché. Chaque opération de travaux permet de récupérer des certificats qui sont vendus sur le marché des transactions.

Actuellement, cet outil n'est pas assez connu, ni utilisé par les maîtres d'ouvrages dans le département et notamment sur le territoire du PNR.

2. Propositions

Au regard de ces enjeux, il est indispensable pour optimiser ce dispositif et sa valorisation sur le territoire du PNR de mieux faire connaître ce programme et d'inciter les collectivités à déléguer ou céder les actions menées pour les transformer en CEE.

Le SYDEEL (Syndicat d'électricité et d'énergie du département des Pyrénées Orientales) propose à ses collectivités territoriales adhérentes de collecter ces certificats et de les vendre. Toutefois, le volume vendu reste faible car encore trop peu de collectivités connaissent ce dispositif et ainsi délèguent la vente des CEE au SYDEEL ou à d'autres organismes.

Le SYDEEL a également créé en 2012 un fonds alimenté par la vente de ces certificats. Les collectivités acceptent de céder au SYDEEL les certificats et renoncent ainsi à récupérer le solde de la vente. Ce fonds est utilisé pour financer des projets de rénovation qui à leur tour génèrent des certificats d'économie d'énergie et peuvent réalimenter ce fonds. Les projets de rénovation soutenus sont sélectionnés par le SYDEEL.

3. Pistes d'actions

- Identifier avec le SYDEEL les points de blocage quant à la valorisation des CEE par la maîtrise d'ouvrage public. Tenir compte des collectivités situées sur le PNR et non adhérentes au SYDEEL car elles ont leur propre régie
- Soulever ces points de blocage
- Analyser le fonctionnement de ce fonds : intérêts, limites, etc.

Une convention a été signée en février 2015 entre le SYDEEL 66 et le PNR des Pyrénées catalanes. Celle-ci précise les modalités de partenariat entre les deux structures, notamment

pour la valorisation des CEE. Le PNR se fait le relai local du SYDEEL 66 dans le territoire, en informant les communes qui mènent des travaux de ce dispositif. En contrepartie, le SYDEEL 66 s'engage à reverser au territoire un montant équivalent à celui retiré des CEE collectés dans le territoire du PNR.

Au-delà de ces deux outils créés, MountEE a également permis de systématiser le recours aux financements existants. Le bouquet de services a accompagné les communes dans le montage de dossiers de financements, notamment auprès :

- de l'ADEME et de la Région dans le cadre des appels à projets annuels « Construisons et Rénovons en Languedoc-Roussillon ». Les projets-pilote de Mantet et La Solaze ont ainsi bénéficié d'une subvention importante, couvrant 80% des surcoûts induits par l'atteinte d'objectifs ambitieux en termes de performance énergétique et environnementale.
- du Département des Pyrénées Orientales dans le cadre des Aides d'Intérêt Territorial.